

des subventions, ce qui affecterait les pratiques provinciales aussi bien que fédérales.

D'un point de vue national, les programmes de subvention peuvent également avoir des effets malheureux sur la capacité de l'industrie canadienne dans le domaine des échanges. Des subventions rivales au développement industriel provincial peuvent avoir le même résultat que les politiques d'achat ou de réglementation des boissons alcooliques des provinces et créer une structure industrielle fragmentée incapable de tirer parti de l'ensemble du marché canadien pour atteindre une envergure qui la rende concurrentielle à l'échelle mondiale. L'élément régional des programmes de subvention du gouvernement fédéral peut accentuer cette tendance. En effet, dans certains cas, les nouvelles entreprises établies avec l'appui fédéral peuvent accroître la fragmentation du marché nécessaire aux entreprises viables d'autres régions.

### Conclusions

Un aspect frappant des exemples examinés dans le présent document est le rôle joué par le gouvernement fédéral dans le maintien des obstacles internes au commerce. Dans la réglementation des boissons alcooliques, les offices de commercialisation et le camionnage interprovincial, la législation fédérale renforce les obstacles provinciaux en cédant ses pouvoirs sur le commerce interprovincial. Les programmes fédéraux de développement et de subvention possèdent également des éléments régionaux forts pouvant être perçus comme des obstacles au commerce.

Pour ce qui est des solutions possibles, une vaste gamme d'options allant des amendements constitutionnels à l'intervention unilatérale du gouvernement fédéral ont été proposées dans le cadre d'études exécutées dans le passé. Aucune n'a été acceptée. Le camionnage interprovincial, dont il est question dans le présent document, vaut la peine qu'on s'y arrête car des progrès, si modestes soient-ils, ont été réalisés en ce qui concerne la réduction des obstacles interprovinciaux. Cela a été possible grâce aux conférences fédérales-provinciales où les ministres responsables ont tenté d'en arriver à un consensus sur l'élimination des obstacles. De nouvelles mesures pourraient devoir être prises dans ce domaine: tout dépend de l'issue des discussions bilatérales avec les Etats-Unis.

La poursuite des négociations commerciales internationales donnera vraisemblablement lieu à un examen de plus en plus minutieux des obstacles internes au commerce du Canada. Les règlements régissant les boissons alcooliques suscitent déjà la critique du Canada par le milieu commercial international et la CEE a mis sur pied un groupe spécial dans le cadre du GATT en vue d'étudier la question. Les Etats-Unis s'intéressent au marché canadien de la bière et le vin. Lors de négociations plus poussées de l'accord sur les marchés publics, les Etats-Unis ont manifesté leur intérêt pour les sociétés provinciales d'électricité et de téléphone. Au cours de la prochaine série de négociations commerciales multilatérales, l'agriculture constituera vraisemblablement un point important des discussions, et cela pourrait avoir des effets sur les politiques agricoles. Diverses subventions et pratiques fédérales et provinciales constituent déjà des points litigieux dans les cas de compensation aux Etats-Unis. Par conséquent, les travaux préparatoires du Canada aux